

Le 22 septembre 1792, premier jour de la République Française

écrit par Jules Ferry | 22 septembre 2019



Photo : DÉCRET DE LA CONVENTION ABOLISSANT LA ROYAUTE, 21 SEPTEMBRE 1792.

Ce document est le procès-verbal du décret adopté à l'unanimité par les députés de la Convention nationale le 21 septembre 1792 et conservé aux Archives nationales.

Le texte du décret est très bref : « *La Convention nationale décrète à l'unanimité que la royauté est abolie en France.* »

Alors que la date de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, devient Fête nationale, celle de la proclamation de la République reste peu présente dans la mémoire populaire. Une éclosion constituée d'une succession d'événements politiques.



Bataille de Valmy, 1792

Une victoire inespérée

Le 20 avril 1792, l'Assemblée nationale déclare la guerre à l'Autriche.

Le 28, l'armée du Nord pénètre **dans les Pays-Bas autrichiens**. C'est une catastrophe. Les armées françaises y subissent plusieurs défaites et les frontières de la France sont menacées par les ennemis de la Révolution et par une armée importante commandée par le **duc de Brunswick**.

Ce dernier est décidé à prendre Paris et à libérer Louis XVI dans son manifeste. Manifeste qui déclencha sans doute la prise des Tuileries et l'emprisonnement de la famille royale.

« Déclaration Que S.A.S. le Duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les Armées combinées de LL. MM. l'Empereur et le Roi de Prusse, adresse aux Habitans de la France ».

Le 19 août, cette puissante armée pénètre sur le territoire et multiplie les succès. Le 2 septembre, la ville de Verdun

capitule.

Paris est menacée. Dumouriez est devenu l'un des principaux cadres de l'armée. Suite aux offensives inefficaces menées en Belgique, il finit par se replier vers Verdun et l'Argonne.

Il demande à Kellermann, sans l'accord du ministère de la Guerre, de le rejoindre avec son armée depuis Metz. Après diverses manœuvres, les deux armées se font face : **les troupes françaises rassemblent 57 000 hommes et celles des Prussiens 20 000.**

Le 22 septembre 1792, deux jours après Valmy, la France devient une première fois république.

Dans un pays qui craint l'invasion, dans Paris qui vient de connaître les massacres de septembre, l'incertitude est forte ; à la Convention, les députés savent que, pour l'emporter, il leur faut gagner la guerre contre la Prusse et l'Autriche, imposer le régime nouveau à l'Europe et, surtout, transformer les citoyens en républicains. **L'entrée en République n'est pas l'œuvre d'un jour !**

Pendant longtemps, nombre de patriotes sont restés méfiants envers ce régime. En hommes du XVIIIe siècle, ils ont soutenu que les citoyens peuvent être libres sous un roi, à condition que la souveraineté soit reconnue au peuple.

Plus qu'au souvenir des républiques de Rome et d'Athènes, plus qu'à l'exemple américain, c'est par la dénonciation croissante de la duplicité royale que l'idée de République a fait son chemin.

Rares sont ceux, tel Desmoulins, qui se sont montrés séduits avant l'été 1791 et la fuite manquée du roi.

Après Varennes, d'ailleurs, beaucoup pensent remplacer Louis XVI par une régence en faveur du dauphin, ou un changement de

dynastie qui profiterait aux Orléans. La république n'est que l'un des possibles.

Un an plus tard, elle s'impose avec **l'entrée en guerre**, les défaites militaires, les choix politiques du monarque, puis la **prise des Tuileries (10 août)** et ses suites.

C'est ainsi, par la rupture avec le roi, que commence l'entrée en république.

Élue au suffrage universel masculin, la Convention l'a affirmé avant même le 22 septembre et sa décision de dater les actes publics « **de l'an premier de la République française** ».

(Hervé Leuwers Professeur à l'université Lille-III, directeur des Annales historiques de la Révolution française).



LA PRISE DU PALAIS DES TUILERIES, COUR DU CARROUSEL, 10 AOÛT 1792.

BERTAUX Jacques (1745 – 1818), © Photo RMN-Grand Palais – G. Blot / J. Schormans

CONTEXTE HISTORIQUE

A l'été 1792, les conflits intérieurs s'aggravent avec les défaites militaires : l'Assemblée crée un camp des Fédérés près de Paris. Le roi y oppose son veto et ne cède pas à la pression populaire.

Paris apprend le fameux « manifeste » du duc de Brunswick, généralissime de l'armée coalisée, qui menace maladroitement Paris de subversion totale pour le cas où le roi et sa famille seraient menacés.

En réaction, Sans-culottes et Fédérés proposent la déchéance du roi et l'élection d'une Convention au suffrage universel. Si, à minuit, aucune décision n'était prise par l'Assemblée, le peuple s'insurgerait.

Le 10 août, à 8 heures, commence alors l'une des journées les plus emblématiques de la Révolution française : la prise du palais des Tuileries, puis l'emprisonnement de Louis XVI et de sa famille au Temple qui vont mettre fin à la monarchie constitutionnelle.

Louis XVI est d'abord assigné à résidence au palais du Luxembourg mais, sous la pression populaire, l'Assemblée remet **« la garde du Roi et de sa famille aux vertus des citoyens de Paris ».**

Le 13 août 1792, la famille royale est emprisonnée au Temple, et le procès du roi, soupçonné de collusion avec les puissances étrangères, apparaît de plus en plus inévitable.

ANALYSE DE L'IMAGE

Cette composition présentée au Salon de 1793 représente la cour du Carrousel où se tient le combat opposant les Sections aux gardes suisses.

Au premier plan un garde suisse est passé à la baïonnette par deux sans-culottes, cependant que l'on tire au canon sur la porte du palais d'où font feu d'autres gardes, héroïques ultimes défenseurs de la monarchie.

Le sol est jonché de cadavres sanglants. On sent l'écrasement des gardes se sacrifiant sans négocier de reddition et l'héroïsme semble bien du côté des vaincus, montrés au premier plan dans une humanité évidente.

Sur la porte de la cour du Carrousel flotte l'étendard révolutionnaire accroché à une pique coiffée du bonnet phrygien.



LE 10 AOÛT 1792.

GERARD, Baron François (1770 – 1837), © Photo RMN-Grand Palais – J.-G. Berizzi

Après le massacre des suisses et la prise du palais des Tuileries, les insurgés envahissent la salle du Manège des Tuileries, où siège l'Assemblée législative.

Ils brandissent des bannières revendicatives sur lesquelles figurent des mots d'ordre révolutionnaires : « *Patrie / Égalité / Liberté* » et « *Plus de roi* ».

La fureur lyrique de cette foule, figurée dans la partie gauche du dessin, contraste avec l'accablement des membres du bureau de l'Assemblée réunis sur une estrade, à droite.

Au-dessus d'eux, assis à une table sur laquelle est posée une clochette, le Girondin Pierre Victurnien Vergniaud (1753-1793) préside la séance. Derrière lui, à sa droite, apparaît la famille royale, réfugiée dans la loge du logographe qu'une rangée de barreaux isole de la salle.

Ainsi se conforme-t-on, fût-ce artificiellement, à la Constitution de 1791 selon laquelle le roi ne peut assister aux délibérations de l'Assemblée législative.

Au bas de l'estrade, l'artiste a représenté plusieurs coffrets qui renferment les bijoux de la reine et divers biens saisis dans le palais des Tuileries. Placés au centre de la composition, ils mettent en évidence la corruption du régime monarchique et divisent l'espace pictural entre les adversaires et les partisans de la royauté.

<https://www.histoire-image.org/fr/etudes/chute-royaute>